

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4847>



# La réforme des collèges est inacceptable

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Date de mise en ligne : samedi 9 mai 2015

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Le ministère tente de passer en force la réforme du collège présentée en avril au CSE contre l'avis des syndicats représentant 80% des enseignants du second degré. Le discours consiste à expliquer que la réforme a été mal comprise et qu'elle permettrait de "mieux apprendre pour mieux réussir".**

Sauf que nous avons lu en le détail les projets de décret et d'arrêté, et force est de constater que les critiques sont fondées. Ce n'est pas une volonté de ne rien changer qui motive dans nos critiques, mais c'est au contraire la dégradation du système éducatif que la réforme va engendrer.

Les principes qui fondent la réforme du collège ne sont que le recyclage des préconisations de l'OCDE déjà mises en œuvre lors du précédent quinquennat avec la réforme du lycée : renvoi au local des décisions sous couvert d'autonomie d'établissement. C'est un choix idéologique du Ministère que d'installer la déréglementation en renforçant les pouvoirs du chef d'établissement comme unique réponse aux difficultés du collège. Mais c'est aussi au delà des discours grandiloquents un abandon du collège.

Bizarrement pas un mot des effectifs par classe, de la disparition en 20 ans de la plupart des dédoublements, de l'indigence de la formation continue des personnels ! Il ne s'agit pas amener des solutions aux difficultés du collège, mais bien d'appliquer une idéologie déconnectée des besoins réels.

De plus, avec le renvoi au local c'est l'égal accès au service public qui est remis en cause. Car les établissements seront contraints de s'adapter au public local. On sera ainsi moins ambitieux dans les zones populaires au détriment des meilleurs élèves de milieu modeste. Un enterrement de l'ascenseur social avec en prime une logique de concurrence entre les disciplines et entre les établissements. Pour les personnels c'est une inflation des réunions pour gérer "l'autonomie annoncée" au niveau de l'établissement au détriment de la liberté pédagogique et de la prise en charge de chaque élève.

**Les projets de texte réglementaire font clairement apparaître :**

– Un tronc commun serait créé avec des horaires disciplinaires, globalisé sur le cycle qui seront amputés localement de 3h en 6ème et 4h dans les autres classe. Contrairement à l'AP et aux EPI dont l'horaire est imposé par année, l'horaire d'une discipline pourrait être réduit localement pour peu que sur le cycle l'horaire global soit respecté.

– Les EPI (Enseignement Pratiques Interdisciplinaires) constitueraient des dispositifs d'interdisciplinarité définis localement, élaborés en conseil pédagogique et présentés en conseil d'administration. Ce sont de IDD sans moyen de concertation et sur un volume horaire plus important.

– L'apprentissage de la LV2 en 5ème ne peut nous réjouir car il se fait au détriment de l'horaire hebdomadaire existant actuellement en 4ème et en 3ème. L'exposition à la langue serait carrément insuffisante puisque l'horaire en 4ème et en 3ème, actuellement de 3 heures passerait à 2,5 heures. Le service d'un certifié n'enseignant qu'en LV2 comportera mécaniquement plus de classe et donc plus d'élèves à suivre.

En outre avec la disparition des bilangues les langues étiquetées « LV2 minoritaire » se réduiraient à quelques heures par établissement.

– Pour les langues anciennes la réforme c'est un véritable enseignement sur trois ans financé spécifiquement qui disparaît. Le ministère masque cette disparition par un thème d'EPI consacré aux langues et civilisation ancienne ce qui ne correspond certainement pas à un enseignement structuré de latin sur trois ans et un enseignement complémentaire avec un horaire plus faible et surtout non financé.

## La réforme des collèges est inacceptable

---

– Le temps travail en petits groupe annoncé correspond à une dotation de 3h par division, qui serait arrêté globalement par le Recteur. Les 3 h ne sont pas ainsi dans la grille horaire ce qui permettra de ne pas les attribuer en totalité comme cela se passe déjà pour la réforme du lycée où le retrouve le même type de formulation.

*Post-scriptum :*

Retrouver les [projets de texte sur le site du SNES national](#) avec des analyses plus complètes .